



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-040-2020-12

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2020-12-21-003 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État aux agents de la DIRECCTE d'Ile-de-France (10 pages)

Page 3

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2020-12-21-003

Arrêté portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses
de l'État aux agents de la DIRECCTE d'Ile-de-France



Arrêté

Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État aux agents de la DIRECCTE d'Île-de-France

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relatives aux lois de finances ;

VU le code de la commande publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté interministériel du 20 décembre 2019 nommant M. Gaëtan RUDANT en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

VU l'arrêté préfectoral IDF-2020-12-07-001, portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

ARRÊTE

Section 1 – Subdélégation de signature aux agents de l'unité régionale

ARTICLE 1^{er}

M. Gaëtan RUDANT en qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué, donne subdélégation de signature à :

- Mme Liliane JABOL, cheffe du service budgétaire et financier,

à l'effet de recevoir et de mettre à disposition les crédits des budgets opérationnels des programmes régionaux suivants :

102 «Accès et retour à l'emploi» ;

103 «Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi».

ARTICLE 2

M. Gaëtan RUDANT, donne subdélégation de signature à :

- Mme Sophie CHAILLET, secrétaire générale ;
- M. Benjamin LEPERCHEY, chef du pôle entreprises, emploi et économie ;
- Mme Catherine PERNETTE, chef du pôle travail ;
- Mme Yasmina TAIEB, directrice de projet ;

à l'effet de signer, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris les prescriptions quadriennales, relatifs aux unités opérationnelles des programmes suivants :

102 «Accès et retour à l'emploi»

103 «Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi»

111 «Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail»

134 «Développement des entreprises et de l'emploi»

155 «Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail»

159 «Expertise, information géographique et météorologie»

354 «Administration territoriale de l'Etat»

723 « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'Etat »

Subdélégation est également donnée, aux collaborateurs ci-dessus, à l'effet de signer, les conventions attributives de subventions accordées au titre du fond départemental pour l'insertion (FDI), dans le cadre de l'insertion par l'activité économique (IAE).

La subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

Sont exclues de cette délégation :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics, sous réserve des dispositions de l'article 2-2^{ème} alinéa ;
- Les ordres de réquisition du comptable public ;
- Les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- Les contrats de bail.

Il est également accordé à :

- M. Arnaud PLANEILLE, secrétaire général adjoint ;

subdélégation à l'effet de signer, dans la limite des plafonds de dépenses qui ont été notifiés par le préfet de région d'Ile-de-France, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, des unités opérationnelles du programme suivant :

354 «Administration territoriale de l'Etat», action 6

723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Les contrats de bail sont exclus de cette délégation, ainsi que toute dépense supérieure à 400 000 euros.

ARTICLE 3

M. Gaëtan RUDANT, donne subdélégation de signature à :

- M. Benjamin LEPERCHEY, chef du pôle entreprises, emploi et économie ;

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, de l'unité opérationnelle **0155-CFSE** et des programmes du fonds social européen suivants :

FSE00-01: Compétitivité régionale et emploi 2007-2013

FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020

FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, dans les limites de leur champ de compétence, à :

- M. Patrick GUYOT, chef du département fonds social européen ;
- M. Maxime NAWRACALA, chef du service projets régionaux ;
- M. Yannick YAO, chef du service gestion financière et méthodes ;
- Mme Liana CAMARUT, cheffe du service programmation et organismes intermédiaires ;
- Mme Emilie REUGE, adjointe au chef de service projets régionaux ;

La subdélégation est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

ARTICLE 4

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions ou pièces, relatifs aux UO des programmes suivants :

155 «Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail»

354 «Administration territoriale de l'Etat», action 5.

La subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

- Service communication

➤ Mme Laurence GREZE, responsable du service communication, à l'effet de signer tous documents dans la limite de la compétence et des attributions du service communication.

- Service études statistiques et évaluation

➤ Mme Anne-Lise AUCOUTURIER, responsable du service étude, statistique, évaluation à l'effet de signer tous documents dans la limite de la compétence et des attributions du service étude, statistique et évaluation.

- Secrétariat général

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions ou pièces, relatifs aux unités opérationnelles des programmes suivants :

155 «Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail»

354 «Administration territoriale de l'Etat», action 5

➤ M. Arnaud PLANEILLE, secrétaire général adjoint,
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans l'ensemble du périmètre des missions du secrétariat général.

➤ Mme Liliane JABOL, cheffe du service budgétaire et financier,
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service budgétaire et financier.

➤ Mme Magali BELLEC, cheffe du service des moyens généraux,
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service des moyens généraux.

➤ Mme Anne MERONO, cheffe du service des ressources humaines,
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service des ressources humaines.

➤ Mme Delphine BISSONNET-DUFRESNE, adjointe à la cheffe du service des ressources humaines ; à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service des ressources humaines.

➤ Mme Sylvie NICOLAS, responsable de l'unité GAPEEC,
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre de l'unité *GAPEEC* du service des ressources humaines.

➤ Mme Evelyne LE GALL, responsable de l'unité formation professionnelle,
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre de l'unité *formation* du service des ressources humaines.

➤ M. Thierry LARTIGUE, responsable de l'unité action sociale,
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre de l'unité *action sociale* du service des ressources humaines.

➤ M. Freddy FRANCOISE, chef du service des systèmes d'information et de communication,
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions ou pièces dans le périmètre du service des systèmes d'information et de communication.

➤ M. Jacky HAZIZA, secrétaire général de l'unité départementale de Paris ;
➤ Mme Elisabeth JAULT, secrétaire générale de l'unité départementale des Yvelines ;
➤ Mme Emilia DUARTE-MARTINS, secrétaire générale de l'unité départementale de l'Essonne ;
➤ Mme Gwenaëlle BOISARD, secrétaire générale de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
➤ Mme Katia DUPUY, secrétaire générale de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;
➤ Mme Ludivine MOREAU, secrétaire générale de l'unité départementale du Val d'Oise ;
à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables, décisions, pièces ou conventions dans le périmètre de leurs fonctions dans leur unité départementale respective.

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.
Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

- Pôle concurrence

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, relatif à l'unité opérationnelle du programme **134** «Développement des entreprises et de l'emploi», relevant de la compétence du Pôle C à :

- M. Jean-Paul WUCHER, chef du service des pratiques commerciales restrictives ;
- Mme Aurélie LEHOUCK, cheffe du service pilotage général ;
- Mme Marie PIQUE, cheffe du service de la brigade interrégionale d'enquête concurrence et de la commande publique ;
- Eric FARGES, chef du service programmation, animation et contentieux ;
- M. Philippe RICHARD, chef du service relations avec le public ;
- Mme Nathalie CAUVIN, cheffe du service de la métrologie ;
- M. Christian BELNY, responsable d'unité opérationnelle.

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

- Pôle travail

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions relatifs à l'unité opérationnelle du programme **111** « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » à

- M. Sylvère DERNAULT, adjoint à la directrice du pôle travail, chef du service santé et sécurité au travail ;

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Guy LEBON, responsable du service relations du travail, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions tous documents relatifs à la liquidation et à l'émission des ordres de recouvrement des amendes administratives.

- Pôle entreprises, emploi et économie

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs champs de compétence, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, relatifs aux unités opérationnelles des programmes suivants :

102 « Accès et retour à l'emploi »

103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

134 «Développement des entreprises et de l'emploi»

159 « Expertise, information géographique et météorologie » à :

- M. Emmanuel BEZY, chef du département politiques de l'emploi ;
- M. Sébastien AGOT, chef du service des parcours d'accès vers l'emploi ;
- M. Nicolas CHANTÔME, chef de service adjoint des parcours d'accès à l'emploi ;
- M. Olivier REMY, Chef du département économique de l'Etat en Région ;
- M. Matthieu HARDELIN, adjoint au chef du département économique de l'Etat en région ;
- M. Clément MAYOT, chef du service innovation et filières ;
- M. Xavier RAHER, chef du service protection du tissu économique.

Subdélégation est également donnée, aux collaborateurs ci-dessus, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, les conventions attributives de subventions accordées au titre du fond départemental pour l'insertion (FDI), dans le cadre de l'insertion par l'activité économique (IAE).

La subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt

ARTICLE 5

M. Gaëtan RUDANT donne subdélégation de signature à

- Mme Sophie CHAILLET, secrétaire générale ;
- M. Arnaud PLANEILLE, secrétaire général adjoint

à l'effet de signer toutes pièces relatives à la passation des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes budgétaires énoncés à l'article 2 du présent arrêté

ARTICLE 6

Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière CHORUS, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'Etat, aux agents désignés ci-après :

- Au titre des programmes visés à l'article 2

- Mme Liliane JABOL, cheffe du service budgétaire et financier ;
- Mme Ginou-Gabrielle GAMBIE, gestionnaire budgétaire et comptable ;
- M. Thierry LARTIGUE, responsable de l'unité action sociale.

- Au titre des programmes visés à l'article 3

- Mme Nathalie EMIDOF, gestionnaire financier ;
- M. Philippe LEMOINE, chargé de mission, responsable de la gestion financière,
- M. Guillaume SOULET, chargé de mission ;
- Mme Imen TOUIHRI JLIZI, gestionnaire financier ;
- M. Yannick YAO, chef du service gestion financière et méthodes.

ARTICLE 7

Subdélégation de signature est donnée à Mme Liliane JABOL, cheffe du service budgétaire et financier en tant que responsable de rattachement pour tous les actes liés aux opérations d'inventaire comptable.

Subdélégation de signature est donnée à Mme Magali BELLEC, cheffe du service des moyens généraux en tant que responsable d'inventaire, pour la partie inventaires physiques.

Section 2 – Subdélégation de signature aux agents des unités départementales

ARTICLE 8

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et sous réserve des dispositions de l'article 5, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, relatifs aux unités opérationnelles des programmes suivants : **102, 103, 111, 155, 159**, à :

- Mme Barbara CHAZELLE, responsable de l'unité départementale de PARIS ;
- M. Didier CAROFF, responsable de l'unité départementale de SEINE-ET-MARNE ;
- M. Didier LACHAUD, responsable de l'unité départementale des YVELINES, par intérim ;
- M. Philippe COUPARD, responsable de l'unité départementale de l'ESSONNE ;
- Mme Claudine SANFAUTE, responsable de l'unité départementale des HAUTS DE SEINE ;
- M. Eloy DORADO, responsable de l'unité départementale de SEINE-SAINT-DENIS ;
- M. Didier TILLET, responsable de l'unité départementale du VAL DE MARNE et responsable de l'unité départementale du VAL d'OISE, par intérim ;

Subdélégation est également donnée, aux responsables d'unité départementale, à l'effet de signer les conventions attributives de subventions accordées au titre du fond départemental pour l'insertion (FDI), dans le cadre de l'insertion par l'activité économique (IAE).

La subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt

Sont exclues de cette délégation :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics, sous réserve des dispositions de l'article 8-2^{ème} alinéa ;
- Les ordres de réquisition du comptable public ;
- Les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- Les contrats de bail.

ARTICLE 9

Unité départementale de Paris

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- M. François CHAUMETTE, directeur de l'emploi et du développement économique ;
- Mme Corinne ROUXEL, adjointe au directeur de l'emploi et du développement économique ;
- M. Philippe DEVOUCOUX, adjoint au directeur de l'emploi et du développement économique ;
- M. Patrice PEYTAVIN, directeur des relations et services du travail ;
- Mme Christelle CHAMBARLHAC, adjointe au directeur des relations et services du travail.

Unité départementale de Seine et Marne

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Isabelle VIOT-BICHON, responsable du pôle 3^E ;
- M. Olivier GAUTUN, adjoint au responsable du pôle 3^E ;
- M. Frédéric AGATHE, chef du service modernisation et restructuration des entreprises ;
- Mme Justine JOSSO, responsable du département insertion adulte ;
- M. Frédéric JALMAIN, responsable du pôle T ;
- M. Didier LECOMTE, responsable adjoint pôle T.

Unité départementale des Yvelines

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- M. Didier LACHAUD, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Clémence TALAYA-BIOTEAU, adjointe au responsable du pôle 3^E ;
- Mme Marie-France LUET, responsable du service accompagnement des mutations économiques et de l'emploi ;
- M. Pascal MARCOUX, responsable du pôle T ;
- Mme Dorothée BAREL, adjointe au responsable du pôle T.

Unité départementale de l'Essonne

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- M. Christian BENAS, responsable du pôle 3^E ;
- M. Sidi BENDIAB, adjoint au responsable du pôle 3^E ;
- M. Stéphane ROUXEL, responsable du pôle T ;
- Mme Hajer HORRI, adjointe au responsable du pôle T.

Unité départementale des Hauts-de-Seine

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Magali BOUNAIX, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Valérie HAVIEZ, responsable du département mutations économiques et développement des compétences ;
- Mme Nathalie LASMARRIGUES, responsable du département insertion professionnelle ;
- Mme Pascale BLONDY, responsable du département économie et territoires ;
- Mme Deborah GILBERT, responsable du département accès à l'emploi ;
- M. Jérôme SAJOT, responsable du pôle T ;
- Mme Lolita REINA-RICO, adjointe au responsable du pôle T.

Unité départementale de Seine-Saint-Denis

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, responsable du pôle politiques de l'emploi ;
- M. Mohammed CHEKROUNI, responsable du département insertion ;
- M. Yves DOUBLIER, responsable du département mutations économiques ;
- Mme Mélinda MARONE, responsable du département inclusion ;
- M. Ali KEBAL, responsable du pôle T, par intérim ;
- Mme RUAULT Marie-Hélène, adjointe au responsable du pôle T.

Unité départementale du Val-de-Marne

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- M. Nicolas REMEUR, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Virginie RUE, responsable adjointe du pôle 3^E ;
- M. Régis WAJSBROT, responsable du service insertion des publics en difficulté ;
- Mme Peggy TRONY, responsable du service mutations de l'emploi et des compétences ;
- M. Eric JANY, responsable du pôle T ;
- Mme Sandra EMSELLEM, responsable adjointe du pôle T.

Unité départementale du Val d'Oise

Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans les limites indiquées à l'article 8 et de leur champ de compétence, à :

- M. Alain OLLIVIER, responsable du pôle 3^E ;
- Mme Véronique GUILLON, adjointe de la responsable du pôle 3^E ;
- Mme Nadia EL QADI, responsable du service mutations de l'emploi et des compétences ;
- Mme Corinne LECHEVIN Corinne, chef du service accès et retour à l'emploi ;
- Mme Pascale BOUËTTE, responsable du pôle T ;
- M. Vincent LEFEBVRE, adjoint au responsable du pôle T ;

Subdélégation est également donnée, aux agents des unités départementales responsables de service ou de pôle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les conventions attributives de subventions accordées au titre du fond départemental pour l'insertion (FDI), dans le cadre de l'insertion par l'activité économique (IAE).

La subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes. Elle est étendue aux actes de gestion liés à Chorus-Dt.

Section 3 – Subdélégation de signature pour le remboursement des frais de déplacement

ARTICLE 10

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application CHORUS DT à :

Pour les agents de l'unité régionale

- M. David KOULIBALY, gestionnaire achats ;
- Mme Christel LAMOUREUX, responsable du service régional de veille et d'appui au contrôle – Pôle T ;
- M. Frédéric LEONZI, chef de l'unité de lutte contre le travail illégal – Pôle T ;
- M. Thierry JOURNET, responsable de l'unité de contrôle grands chantiers – Pôle T ;
- M. Guy LEBON, chef du service relations du travail – Pôle T ;
- Mme Françoise CHADUC, chargée de formation – Pôle C ;
- M. Alain DUPOUY, chef du département du contrôle de la formation professionnelle.

Pour l'unité départementale de Paris

- Mme Anne-Catherine BISOT, responsable des ressources humaines ;
- Mme Sylviane DUNAJSKA, responsable du bureau gestion des moyens ;
- M. Eric BEAULIEU, adjoint au responsable du bureau gestion des moyens.

Pour l'unité départementale de Seine-et-Marne

- Mme Ginette JOUANNAULT, responsable RH et moyens généraux ;
- Mme Karine CLEMENT, responsable du service de la main d'œuvre étrangère ;
- Mme Stéphanie REUX-BOURAS, responsable d'unité de contrôle ;
- Mme Isabelle ZORZENON, responsable d'unité de contrôle ;
- M. Jean-Louis MICHEL, responsable du service développement de l'emploi ;
- Mme Roselyne ZAMPINI, responsable de la section centrale Travail ;
- M. Stéphane ALONSO, responsable d'unité de contrôle ;
- M. Régis PERROT, responsable d'unité de contrôle ;

Pour l'unité départementale des Yvelines

- Mme Stéphanie ARNAL, responsable RH ;
- Mme Isabelle AMIEL, gestionnaire à la cellule financière.

Pour l'unité départementale de l'Essonne

- Mme Brigitte BEAUPERE, responsable des achats ;
- Mme Sylvie MANOURY, secrétaire de direction ;
- Mme Sylvie BOURGEOIS, gestionnaires RH et contrôle de gestion ;
- M. Loïc CAMUZAT, responsable d'unité de contrôle ;
- Mme Nathalie MEYER, responsable d'unité de contrôle.

Pour l'unité départementale des Hauts-de-Seine

- Mme Claudine MEHENNAOUI, adjointe à la responsable du service des moyens généraux/logistique.

Pour l'unité départementale de Seine-Saint-Denis

- Mme Catherine CORVO, gestionnaire à la cellule financière ;
- Mme Linda ABERKAN, responsable d'unité de contrôle ;
- Mme Ingrid BURGUNDER, responsable d'unité de contrôle ;
- M. Eric DROSS, responsable d'unité de contrôle.

Pour l'unité départementale du Val-de-Marne

- M. Daniel DREAN, gestionnaire à la cellule financière.

Pour l'unité départementale du Val d'Oise

- M. Philippe VONG A LAU, gestionnaire achats et finances.

ARTICLE 11

Un exemplaire du présent arrêté et les spécimens de signature des subdélégués sont adressés au comptable assignataire de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 12

L'arrêté IDF-2020-09-30-019, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat aux agents de la DIRECCTE d'Ile-de-France est abrogé.

ARTICLE 13

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les subdélégués désignés, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 21 décembre 2020

Le Directeur régional

SIGNE

Gaëtan RUDANT